

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL N°1
ETRE ACTEURS
ENSEMBLE DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION**

Président : Gérard BUREAU
Vice-présidente : Véronique FAYET
Rapporteur : Jean-Paul DUPRE

Juin 2004

SOMMAIRE

Introduction

.....3

Associer les personnes confrontées à l'exclusion

- F 1 : Coproduire les politiques publiques avec les personnes en difficulté et promouvoir la co-formation pour faire cause commune.....8
- F 2 : Valoriser les compétences d'utilité sociale.....11
- F 3 : Améliorer l'accueil et promouvoir la participation des usagers.....13
- F 4 : Donner du temps à l'accompagnement et au parcours d'insertion.....14
- F 5 : Accéder à la culture et à l'exercice d'une pleine citoyenneté.....15
- F 6 : Promouvoir des programmes familiaux pour la prévention de l'illettrisme et l'appui des parents16.
- F 7 : Expérimenter des formules innovantes de participation des personnes en difficultés aux procédures et aux actions qui les concernent.....19
- F 8 : Soutenir la mobilisation de la société civile(bénévolat, volontariat, service civique)....21
- F 9 : Développer des observatoires régionaux de « bonnes pratiques »24
- F 10 : Développer et améliorer les démarches d'évaluation démocratique.....26

Annexes : « bonnes pratiques »

- A1 : Ville d'Angers : « la participation, d'une notion à son usage » :29
- A2 : Auto production : pour être acteur de son habitat de son environnement.....31
- A3 : Co- production avec les populations les plus en difficulté : l'exemple québécois.....33
- A4 : Groupe de travail « lutte contre les exclusions, qualité de l'accueil et participation des personnes en difficulté »..... 34
- A5 : Igloo – Les toits de l'insertion.....36
- A6 : ATD Quart Monde : Démarche de co-formation par le croisement des savoirs.....37.
- A7 :RECIT (réseau pour une éducation citoyenne)..... 40
- A8 : Ecoute et travail en réseau (UDAF 93).....41
- A9 : Le forum permanent (Lille).....42.

Introduction

Etre acteurs ensemble de la lutte contre l'exclusion

La participation des citoyens est l'élément fondateur essentiel d'un régime démocratique. Elle en fait aussi la spécificité. L'exclusion générée par l'extrême pauvreté empêche ceux qui en sont victimes de s'associer pleinement à la vie en société. Elle est donc, de fait, un déficit de démocratie car, en mettant hors jeu une partie de la population, elle se prive d'une partie de ses ressources humaines. La participation des personnes, et en premier de celles qui se battent contre les difficultés quotidiennes est, par conséquent, le moyen le plus démocratique pour lutter contre la misère si les conditions de leur participation sont réunies.

1. Exposé des motifs :considérer les plus démunis comme des partenaires à part entière

Exposé des motifs de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 98 :
« *Cette politique [de lutte contre les exclusions] n'a de sens que si elle est élaborée avec les plus démunis, qui doivent être considérés comme des partenaires à part entière. Il nous appartient donc à tous de créer les conditions de leur participation à la définition des politiques publiques.* »

Article premier de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions:

"La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques de la nation.

La présente loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux (...)

L'état, les collectivités territoriales, les établissements publics (...) les institutions sociales et médico-sociales participent à la mise en œuvre de ces principes. (...)

Ils prennent les dispositions nécessaires pour informer chacun de la nature et de l'étendue de ses droits et pour l'aider, éventuellement par un accompagnement personnalisé (...)

Les entreprises, les organisations professionnelles ou interprofessionnelles, les organisations syndicales de salariés représentatives (...), les associations (...), les citoyens (...) concourent à la réalisation de ces objectifs.

Dans son avis rendu le 18 juin 2003, le Conseil économique et social a repris l'initiative "en vue de rendre effectif, pour tous dans notre pays, l'accès aux droits fondamentaux (...) à cause de la gravité des situations que continue de vivre une part importante de la population". Dans un contexte économique difficile, redire la gravité de la situation et la souffrance vécue par des familles et des personnes isolées, c'est proposer une priorité sociale dans le sursaut que va engager le pays. La première solidarité de la nation doit s'exercer là où le désespoir est le plus grand.

2- Conditions préalables: identifier et lever les freins à la participation

La forte aspiration des personnes exclues à être reconnues actrices de leur propre vie et à en avoir la maîtrise, à être aussi actrices dans la société bute sur des obstacles qu'il est impérieux de connaître et de lever avant d'engager des projets avec celles-ci.

Il est trop souvent demandé aux familles et personnes d'assumer des projets qui se révèlent inopérants parce qu'ils ne sont pas les leurs ou que les conditions ne sont pas remplies pour qu'elles agissent librement et de façon autonome. Plus on est défavorisé, plus on vous demande paradoxalement d'être performant pour naviguer à vue dans tous les dispositifs.

- Freins à l'autonomie des personnes :

- *l'insuffisance des revenus* et le non accès aux services de base qui conduisent à une difficulté chronique pour faire face à ses charges et rend dépendant des décisions des pourvoyeurs d'aides matérielles ou financières.
- *L'opacité et l'empilement des dispositifs et la méconnaissance des droits* qui obligent à dépendre d'intermédiaires, le plus souvent des travailleurs sociaux, pour avoir accès aux informations et faire valoir ses droits.
- *la mauvaise maîtrise des savoirs de base* qui contraint à se faire aider dans la vie quotidienne, dans les démarches administratives, dans le soutien à la scolarité des enfants, dans la gestion financière etc en ignorant les lieux de participation existants.
- *le manque de confiance* en soi et en les autres, résultant souvent d'une vie remplie d'échecs et d'humiliations et du sentiment de culpabilité : la société tend à renvoyer aux personnes qu'elles sont coupables de leur situation, sans prendre en considération les atteintes à la dignité humaine et aux droits fondamentaux dont elles sont victimes et qui entravent l'exercice de leurs responsabilités.

- Freins à la liberté : *la méfiance des professionnels, institutions et organismes à l'égard des personnes* :

- soit parce qu'on ne croit pas suffisamment en leurs capacités et qu'on est tenté de se substituer à elles, de prendre leur vie en main, au lieu de les soutenir dans l'expression et le développement de ces capacités.
- soit parce qu'on les soupçonne de profiter du système, de ne pas vouloir « s'insérer », voire de frauder, et par conséquent, on tend à les surcontrôler.

- Freins à l'investissement des personnes : *la non prise en compte de leurs projets* :

- trop souvent, les personnes sont vues uniquement à travers leurs problèmes, ce qui conduit à leur demander de se mobiliser pour combler des manques, plutôt que sur des objectifs positifs qui correspondent à leur vie et à leurs aspirations. Les professionnels sont rarement formés à se centrer sur les projets de leurs interlocuteurs et à les soutenir, alors que les personnes ne peuvent se mobiliser sur des objectifs qui ne sont pas les leurs.

- Freins à la participation sociale et à l'exercice de la citoyenneté :

- *l'urgence du quotidien*, en particulier en cas d'absence de logement ou de ressources suffisantes pour vivre qui rendent difficile ou impossible l'accès à certaines activités sociales ou culturelles.
- *être cantonné dans des circuits « à part » en matière de logement, d'emploi, d'éducation...* qui ne permettent pas de tisser les relations sociales « ordinaires » entre voisins, collègues, camarades de classe...
- *le coût de certaines activités sociales ou culturelles. l'ignorance des lieux de participation existants.*
- *la forte appréhension de se trouver au milieu des autres*, la crainte d'être jugé.

3- Pour être acteur : garantir le socle des droits fondamentaux

La participation ne se résume pas à l'accès aux droits fondamentaux mais il n'en constitue pas moins un socle incontournable. Garantir à toute personne l'accès effectif aux droits fondamentaux et l'exercice de ces droits, revenus, logement, emploi, éducation..., c'est le premier rempart pour éviter d'entrer dans un processus d'exclusion, c'est la sécurité de pouvoir agir, de façon autonome, sortir du cercle vicieux de l'assistance et retourner vers l'accès au droit commun pour les personnes qui se débattent dans la précarité persistante. Pour être acteur de sa vie, d'un projet personnel et familial, doivent être garantis en particulier, ainsi que le préconise le Conseil économique et social :

- Le respect de l'égalité de dignité: Permettre aux personnes et familles de prendre conscience qu'elles ne sont pas coupables de leur situation extrême d'exclusion et qu'elles ont des capacités et des compétences, en leur permettant d'être partenaires de projets où elles se sentent reconnues, écoutées et associées à toutes les étapes, ce qui suppose de se donner le temps de les construire ensemble.
- L'accès aux droits : assurer au plus près des personnes l'information sur les droits, démarches et lieux de recours dont la connaissance leur est nécessaire pour accéder aux droits fondamentaux et les faire valoir elles-mêmes.
- La protection de la famille et de l'enfance: S'appuyer sur le projet familial, à l'inverse de mesures et dispositifs qui, tout en étant nombreux et nécessaires, ne répondent pas pour autant à la situation des familles concernées en particulier en matière de droit à un logement choisi, de scolarité et de mesures éducatives. Ces mesures et dispositifs doivent être réorientés vers le projet familial pour l'accompagner et le soutenir.
- L'accès à l'éducation, la formation et la culture : soutenir toute personne qui souhaite accéder aux savoirs de base et remettre à niveau ses connaissances en lui donnant les moyens de participer à des programmes adaptés à sa situation économique, ses capacités et son projet personnel. Développer et renforcer toutes les formes d'accès pour les adultes à l'éducation, la formation et la culture qui sont les éléments clefs de l'égalité des chances, de la capacité d'agir par soi-même et de la participation citoyenne

4. Les préconisations du groupe

La multitude des mesures et des dispositifs de la lutte contre l'exclusion bute sur le fait que les personnes et familles sont trop peu souvent les premiers acteurs de leur vie, trop peu les acteurs avec d'autres de la vie en société.

Dans le cadre des travaux préparatoires à la conférence nationale de lutte contre l'exclusion et du comité interministériel qui suivra, le groupe n° 1 "être acteur" s'est donné la responsabilité de traduire en des préconisations fortes et des propositions ciblées l'engagement d'être acteurs ensemble de la lutte contre l'exclusion dans trois objectifs généraux :

Objectifs généraux

- 1 Reconnaître toute personne comme premier acteur de sa vie : Avant d'être les bénéficiaires de dispositifs et de mesures, les personnes qui font face à l'exclusion sont d'abord des citoyens. Notre groupe appelle à un changement profond pour que toute personne et famille soit considérée comme acteur de sa propre vie et de la société et puisse accéder à l'ensemble des droits fondamentaux et inaliénables reconnus à tous les citoyens de la nation. Pour que les personnes et familles, qui font face chaque jour à des situations difficiles, voient des changements significatifs dans leur vie quotidienne, toute l'action sociale doit être réorientée autour du soutien au projet personnel et familial. Une attention particulière devra être portée à la situation des jeunes qui aspirent à construire personnellement leur avenir.
Rendre les personnes acteurs de leur vie et de la société est un facteur de reconnaissance et d'insertion pour elles et un facteur de progrès pour la société qui gagne en démocratie chaque fois qu'elle intègre l'expérience et la pensée d'une partie de ses membres.
- 2 Développer une culture de la participation : être acteur ensemble de la lutte contre l'exclusion, c'est en premier associer directement les personnes qui font face à l'exclusion, participer ensemble à la décision publique, coproduire les politiques publiques avec les institutions, les professionnels.... Ceci requiert un changement de mentalités, d'habitudes culturelles pour considérer que l'action sociale est aussi une action de citoyenneté.

Ce changement de regard et de pratique demande une puissante impulsion politique pour aller vers

- le développement d'une culture de la participation,
- une obligation de concertation régulière à tous les échelons des pouvoirs publics
- le renforcement de la cohérence entre les institutions, les entreprises, la représentation des salariés...
- mise en œuvre de programmes de formation et de co-formation qui associent les plus démunis.

- 3 Rendre effectifs les dispositifs existants qui favorisent la participation des plus démunis : l'article 159 de la loi contre les exclusions de juillet 98 stipule que l'évaluation de la loi doit particulièrement prendre en compte le point de vue des personnes en situation de précarité. Mettre en œuvre cette disposition en développant les moyens de l'évaluation démocratique qui contribue à connaître le vécu, l'expérience et la pensée des personnes qui bénéficient des actions de lutte contre l'exclusion.

L'article 151 préconise le financement par l'Etat des formations à la "préparation" des professionnels et des bénévoles "à la pratique du partenariat" en garantissant que la participation des plus démunis à ces formations se fasse dans les conditions de respect de leur vie privée, qu'ils soient pleinement partie prenante de l'élaboration des formations et qu'ils soient soutenus pour préparer la contribution qu'ils y apportent.

Le rapport de juin 2003 du CES préconise le financement de la formation des personnes en situation de précarité par les régions et le FNDVA

Une première étape pour la réalisation de ces objectifs requiert la réalisation d'une campagne de communication prévue depuis des années et non réalisée. Cette campagne devrait être coproduite avec les personnes confrontées à l'exclusion qui agissent dans ce sens dans des CCAS, des associations de défense des droits etc afin de favoriser l'appropriation de la loi relative à la lutte contre les exclusions et les objectifs qu'elle fixe au pays. Cette campagne est préconisée par le rapport du CES du 18 juin 2003 page I-43.

ASSOCIER LES PERSONNES CONFRONTEES A L'EXCLUSION

Fiche 1 : Co-produire les politiques publiques avec les personnes en difficulté et promouvoir la co-formation pour faire cause commune

Constats

Le système actuel fondé sur l'accompagnement individuel dans un face-à-face accompagnateur / accompagné relève plus d'une culture de l'assistance que de d'une recherche de l'autonomie des personnes et ne favorise pas leur organisation collective.

« Etre acteur » ne signifie pas seulement reprendre la maîtrise de sa propre vie, mais aussi participer à la vie de la société. Or les personnes en situation de pauvreté sont souvent exclues des lieux où cette construction collective s'élabore, n'ayant pas accès à l'information, ne s'y sentant pas autorisées à s'exprimer, et surtout se sentant très isolées dans leur perception de la société. Il est donc impératif de les soutenir dans leur expression, de mettre en place les conditions qui leur permettront de prendre part au débat public, tout particulièrement sur les sujets qui les concernent directement. Cette prise de parole ne peut se faire que si elle est préparée en groupe.

Objectifs

1- Pouvoir délibérer

La démocratie participative est de plus en plus vécue comme une nécessité pour que le citoyen puisse avoir prise sur les décisions qui le concerne.

Mais elle suppose des processus d'élaboration de la décision, de mise en évidence des points de vue, y compris contradictoires par le débat. Elle suppose également la reconnaissance du conflit et les moyens de le gérer. Ces processus appelés « délibérations » mettent à jour les différents regards et permettent par la confrontation, que se dégagent des idées, des propositions qui vont refléter l'intérêt général.

Ceci implique des règles de procédure ou « principes directeurs » qui garantissent le bon déroulement du débat :

- Le principe d'inclusion : tous, y compris les plus exclus, s'expriment, sont entendus. Ce qui pose avant tout, un problème d'accès aux droits fondamentaux : pour intervenir, il faut être reconnu et titulaire de droits.
- Le principe d'argumentation ou « principe du contradictoire » : chaque point de vue est discuté.
- Le principe de transparence : tous les aspects de la décision sont discutés.

Cette démarche s'applique à l'ensemble du processus de construction de l'action publique : l'élaboration, la réalisation, l'évaluation.

2- Pouvoir agir

La coproduction se définit par la capacité à participer à la prise de décision et à l'évaluation de ses effets, mais aussi par la possibilité de prendre des initiatives, l'« empowerment » à la française.... Cela suppose de faciliter l'exercice d'un « droit de faire »....

Cette prise d'initiative constitue un enjeu pour la reconstruction du lien social de proximité – fondement pour lutter contre les formes d'exclusion et la pauvreté.

Cependant, pour exister et se développer, ces initiatives supposent un travail de conscientisation des personnes concernées – point de départ pour co-construire un projet, un service, une activité... Il s'agit de construire un espace collectif qui permette aux citoyens de prendre conscience et de développer leurs capacités pour exprimer leurs attentes, mutualiser leurs ressources, inventer des éléments de réponse et les porter à la connaissance des pouvoirs publics.

3. Pouvoir se co-former par le croisement des savoirs pour faire cause commune

La co-formation porte sur la formation à la connaissance mutuelle des personnes du milieu de la pauvreté, de leur vécu, de leurs résistances, de leurs aspirations et des milieux professionnels et institutionnels en prenant en compte les différentes logiques de pensée et d'action, les différentes représentations, les différents cadres de référence. Elle porte sur la formation aux relations mutuelles de dialogue, aux démarches d'élaboration de projets communs à dimension personnelle, interpersonnelle et collective, aux démarches de création ensemble en apportant ses savoirs, ses compétences, aux démarches d'évaluation ensemble.

Propositions

II- Principes généraux

- Affirmer une volonté politique en introduisant dans les procédures une obligation de concertation (et non seulement de consultation) avec les personnes concernées par un projet public dans les conditions ci-dessous énoncées.
- développer une culture de la participation pour permettre aux fonctionnaires, élus, techniciens d'organiser une véritable concertation avec les personnes concernées sur des projets portés par les pouvoirs publics
- développer la médiation comme enjeu, notamment vis à vis des populations en difficulté : adultes relais, habitants relais, accompagnement des familles mais aussi des voisins dans le cas d'un relogement par exemple (agir aussi sur les populations résidentes)
- développer la co-formation comme processus de renforcement des capacités des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion pour qu'elles puissent élaborer leur pensée en vue d'être acteurs et contributeurs de notre société.

Les conditions à réunir pour permettre la parole collective des personnes en situation d'exclusion concernent la qualité de l'information sur les modes de concertation ; un aménagement adapté des locaux ne reproduisant pas l'habituelle distinction entre « sachants » (élus, fonctionnaires, techniciens, experts) et « non sachants » ; un temps de présentation mutuelle et de mise en confiance des participants ; des règles définies collectivement ; des méthodes de créativité ; une animation facilitant l'expression des points de vue et la confrontation ; la visualisation des propos, connus d'avance (plans du futur quartier, propositions mises en concertation,...) ; une mémoire de la rencontre ; la répartition des responsabilités entre les participants (partager les travaux avec d'autres, rechercher des informations, préparer la prochaine étape, visiter d'autres réalisations, rencontrer des personnes ayant vécu des événements ou réflexions du même type, etc...)

Un programme pour développer une culture de la participation

- élaborer une charte de la démocratie participative : enjeux, thèmes, rôle de chacun (élu, technicien, habitant), moyens (expertise, accompagnement, enveloppes, formation...). Elle devra inclure la façon de coproduire l'action publique avec les populations en situation d'exclusion. Ainsi, cette charte peut permettre d'évaluer où en est le processus, fondant ainsi une sorte de label de « haute qualité démocratique » rendant compte des valeurs communes d'une société.
- Développer les moyens d'expertise mis à disposition des habitants pour l'étude des projets ; créer un fonds pour financer des projets d'habitants (fonds de participation des habitants à une échelle de financement suffisante...), géré par les associations et les habitants ; créer des lignes budgétaires pour financer des initiatives citoyennes

- Promouvoir des Assises régionales des bonnes pratiques de la participation avec confrontation avec des partenaires européens et internationaux
- Encourager des processus de mutualisation : systèmes d'échanges solidaires (savoirs, systèmes d'échanges locaux, monnaies sociales, banques solidaires, mobilité, temps, solidarité intergénérationnelle...)
- Créer une campagne de sensibilisation, conçue avec les populations concernées, sur la réalité économique et humaine des personnes en situation d'exclusion
- Encourager les lieux de débat et de confrontation en diversifiant et adaptant les structures de démocratie participative à l'objectif fixé, aux populations concernées (Atelier de Travail Urbain sur un projet urbain, TIC vis à vis des jeunes, réunions de voisinage, interventions sur les marchés, les lieux publics, actions culturelles et artistiques pour faciliter l'expression.....)
- Développer des initiatives habitantes, qui au delà de l'objectif d'insertion, soient reconnues dans le champ de l'utilité sociale, des services de proximité, de l'économie solidaire,

Un programme pour développer la co- formation

- Etudier avec les organismes de formation privés ou publics, les régions et les institutions intéressés les conditions de faisabilité (soutien aux associations préparant les personnes concernées à y participer, créer des fonds de formation alimentés notamment par les régions permettant de rémunérer les personnes formées....)

Définir des modalités d'évaluation propres à ce type de formations.

- Former les corps intermédiaires (travailleurs sociaux, agents publics, responsables associatifs...) à de nouvelles pratiques vis à vis des populations en difficulté (« agir avec » au lieu de « agir pour », pour cela passer des conventions avec les instituts de formation, le CNFPT, collège coopératif.....

- Créer des lieux de « capacitation » en brésilien ou « empowerment » en anglais, ce qui signifie gagner en pouvoir, en habileté et en considération :

université du citoyen (exemple de Marseille),

lieux de formation à l'animation d'espaces de débat et à la création d'outils de promotion d'acteurs et de représentations de groupe (exemple de « chaîne d'animation » de la Région Nord Pas de Calais et des grandes villes belges)

Fiche 2 : Valoriser les compétences d'utilité sociale

Constat

Il existe de nombreuses façons de s'impliquer dans la vie sociale et pas seulement dans l'activité économique et le secteur marchand. Un certain nombre de personnes en situation d'exclusion se rendent utiles à la société, en concourant au « mieux-être » de la population. Il est important de reconnaître cette fonction et les compétences que les personnes ont acquises en l'exerçant. C'est aussi une des façons de les rendre acteurs.

Il existe 4 champs d'utilité sociale à valoriser, qui constituent une plus-value pour la société :

- « publics »

Ces actions s'adressent à des publics habituellement discriminés, que ce soit par l'âge, le sexe, la durée du chômage, l'origine ethnique ou le handicap

- « activités » :

Ces activités, en raison de leur nature, répondent à des besoins sociaux non satisfaits et insuffisamment solvabilisés par le marché (cohésion sociale, échanges réciproques, préservation de ressources humaines ou écologiques...)

- « territoires »

Ces actions concernent des bassins de population particulièrement frappés d'exclusion (quartiers sensibles, zones rurales désertifiées, sites en reconversion...)

- « qualité »:

Le mode de production des biens et services rendus prend en compte des critères éthiques : partage du pouvoir et des risques, mutualisation de ressources, constitution d'un patrimoine collectif, contrôle démocratique, prise en compte de critères de développement humain ; etc...

Objectif

Deux besoins apparaissent essentiels :

1) reconnaître les acquis de l'expérience d'utilité sociale

Dans la loi de modernisation sociale, la notion d'expérience est étendue. Celle-ci n'est plus strictement professionnelle, elle peut être acquise dans des situations non salariées ou bénévoles. La durée minimale pour sa reconnaissance est réduite de 5 à 3 ans.

Au moment du centenaire de la loi 1901, une Charte d'engagements réciproques signée entre les Coordinations associatives et l'Etat apporte une reconnaissance de l'expérience acquise dans des activités associatives, rémunérées ou non. Il est désormais reconnu que l'engagement, notamment associatif, contribue à la prise de responsabilités des personnes concernées.

2) sécuriser les personnes par un statut

Si l'on observe les expériences de dialogue participatif associant élus, fonctionnaires, représentants associatifs et usagers, les conditions dans lesquelles l'engagement des usagers s'effectue sont spécifiques :

- ils sont a priori déliés de tout système organisationnel ;
- ils sont dépourvus de tout palliatif de leur absence ;
- ils sont confrontés à la précarité, avec des ressources financières faibles ;
- ils sont les seuls à ne pas être rétribués.

Pourtant, ils travaillent au nom des autres et pour la collectivité à l'amélioration du « vivre ensemble ». ils sont porteurs des difficultés de tous et contribuent parfois de manière déterminante à des solutions pour tous.

Propositions

- Pour l'objectif 1, les mesures existent, il s'agit maintenant de mettre en œuvre ces dispositions.

Les perspectives ouvertes par la VAE supposent :

- de construire les outils les plus adéquats à la gestion des ressources humaines bénévoles ;
- définir les nouveaux métiers ayant les plus forts contenus « d'utilité sociale » ;
- établir un recensement des besoins ;
- définir les garanties d'ouverture au plus grand nombre.

Il ne s'agit pas de concevoir ce dispositif comme une fin en soi, mais comme un moyen d'accès à l'économie et l'emploi.

- Pour l'objectif 2, il s'agit :
 - de capitaliser la valeur de cet engagement en conférant aux personnes un statut d'utilité sociale, qui tienne compte de la fragilité de leur position sociale :
 - de consolider durablement la notion « d'expertise d'usage » : les usagers détiennent une expertise de fait, conférée par leur pratique concrète des situations en cause ;
 - d'engager une recherche action sur la fonction d' « adultes relais d'utilité sociale » pour déboucher sur un statut prévoyant :
 - une rémunération
 - une formation
 - une durée.

Fiche 3 : Améliorer l'accueil et promouvoir la participation des usagers

Constat

Divers rapports récents (IGAS, CES) ont démontré l'importance de la fonction accueil. Par ailleurs dans le cadre de la réforme de l'Etat, la charte Marianne met l'accent sur cette fonction.

Le plan national de renforcement de la lutte contre la précarité et l'exclusion (PNRPLE) adopté en 2003 met l'accent sur l'amélioration de la fonction accueil et sur la participation des usagers. Des documents européens mettent l'accent sur ces deux dimensions (rapport DELY et PNAI).

Objectifs

- améliorer la fonction accueil dans le cadre d'une approche globale mobilisant tous les acteurs locaux avec une meilleure prise en compte de la demande des personnes en difficulté et le repérage des risques d'exclusion
- associer l'amélioration de la fonction accueil à la démarche de participation
- faire émerger les bonnes pratiques

Propositions

- conforter l'utilisation de la démarche qualité dans les services accueillant des personnes en difficulté
- approfondir la démarche dans le cadre de la loi 2002-2 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale
- adapter la charte Marianne aux personnes en difficulté
- susciter une démarche inter institutionnelle de travail en commun dans le cadre d'une approche associant accueil et participation et visant à un meilleur accès aux droits
- donner aux services déconcentrés du ministère chargé des affaires sociales un rôle de suivi de l'amélioration de la fonction accueil dans le cadre d'une démarche partenariale
- prendre en compte la fonction participation dans le financement des actions visant les personnes en difficulté
- expérimenter sur le terrain des actions
- mettre au point des indicateurs partagés
- élaborer un guide des bonnes pratiques
- former à un accueil de qualité, à aider les personnes à s'exprimer, à se mobiliser
- mettre en place un outil extranet
- associer à la réflexion les équipes de recherche.

Fiche 4 - Donner du temps à l'accompagnement et au parcours d'insertion

Constats

L'exclusion résulte d'une accumulation de ruptures, de malchances, d'échecs ou d'accidents de la vie (chômage, maladie, perte du logement...). Comme l'ont montré des études menées par l'Observatoire de la pauvreté, celles de Serge PAUGAM, et les constats de tous les acteurs de terrain.

Vaincre l'exclusion, réussir une insertion durable, substituer la stabilité ou régnait la précarité est le résultat d'un processus long et complexe : le parcours d'insertion.

Un grand nombre de déterminants sociaux de l'exclusion ont été mis en évidence comme le manque de formation, les défaillances de santé, les conditions de logement, la perte d'emploi au profit du travail précaire, l'isolement... Les politiques sociales ont tenté d'agir sur chacun de ces leviers, avec plus ou moins de bonheur.

Il est nécessaire également de valoriser, rendre visible et lisible l'action des associations de solidarité en tenant compte du facteur temps indispensable pour permettre un réel impact de leurs actions.

Le temps des politiques sociales tient-il compte du temps nécessaire à chacun pour mener à bien son parcours d'insertion ?

Au regard de cette analyse, quatre constats peuvent être faits :

► L'accompagnement solidaire, mis en œuvre par les associations solidaires, est une démarche fraternelle, fondée sur le décodage continu des aspirations des familles, la mise en valeur de leurs capacités, l'appel à la concertation et à la collaboration de tous ceux qui composent le tissu social et pourront offrir des relais aux familles en bâtissant avec elles un partenariat.

L'accompagnement solidaire vise à permettre un accès à la culture et à la vie sociale à des personnes enfermées dans l'exclusion. Il est rendu possible par l'existence d'un réseau associatif de proximité où les relations sont humaines, basées sur l'écoute, le dialogue et le partage des savoirs. Ces actions sont portées par des organisations à vocation généraliste animées par un même souci de dignité de la personne.

► L'efficacité de la mobilisation des partenaires autour d'objectifs communs de retour à l'emploi durable, avec :

- l'organisation d'accompagnements renforcés et individualisés,
- la construction dans la durée des différents étapes d'un parcours d'insertion professionnelle,
- les personnes en voie d'exclusion étant acteurs de leurs propres devenirs.

► L'expérience de plus de 10 ans des collectivités locales et des EPCI avec les Maisons de l'Emploi et les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) qui favorisent la cohérence des acteurs et des parcours accompagnés.

► Des résultats évalués pour les PLIE : plus de 50 % de sorties positives, sur un CDI ou un CDD de plus de 6 mois (source : résultats consolidés de 144 PLIE sur l'année 2002).

Objectif

L'objectif est de proposer à chaque personne "éloignée du marché de l'emploi" un parcours d'insertion professionnelle avec un accompagnement individualisé de proximité. Ces parcours individuels d'insertion doivent être finalisés dans tous les domaines. En effet les efforts consentis par les acteurs sociaux comme par les bénéficiaires ne sont optimisés que dans la mesure où les buts assignés sont atteints. Mettre fin à une mesure de soutien, en quelque domaine que ce soit, avant l'issue constitue une perte pour les acteurs, les finances publiques, et un échec supplémentaire pour le bénéficiaire.

Pour qu'il y ait mobilisation de tous les acteurs avec le bénéficiaire, il faut que le contenu, les objectifs et les finalités des parcours soient construits avec tous ceux qui, sur le territoire, sont impliqués dans le domaine de l'insertion et de l'emploi.

De plus l'objectif de l'accompagnement solidaire est de permettre aux familles la réalisation de leurs projets et de leurs espoirs. Seul cet engagement dans la durée peut permettre aux plus exclus d'entre elles de se libérer et de libérer plus pauvres qu'elles.

Propositions

Tout demandeur d'emploi qui le souhaite, se verra proposer un parcours d'insertion professionnelle individualisé et personnalisé prenant en compte à la fois son projet personnel, ses compétences et les besoins des employeurs.

Ce parcours pourra comprendre des étapes de bilan et d'orientation, d'activités et de formation - ces étapes étant, autant que faire se peut, "articulées" et tournées vers le retour à l'emploi.

Tout au long de ce parcours la personne bénéficiera d'un accompagnement de proximité assuré par un référent unique dans une démarche globale et concertée avec l'ensemble des partenaires concernés par les divers volets de la vie de la personne (logement, santé, ...) et non dans le cadre d'une simple prestation.

Ce référent unique - "personne ressource" - fera l'ingénierie des parcours et en assurera le suivi, y compris dans l'emploi - durant les six premiers mois après le retour à l'emploi. Pour assurer un accompagnement de qualité ces "référénts uniques" :

- travailleront en réseau avec tous les acteurs concernés (travailleurs sociaux, structures d'insertion, organismes de formation, services de l'emploi, employeurs) ;
- suivront un nombre restreint de personnes qui sera déterminé en fonction des besoins de ces personnes.

Cet accompagnement individualisé de proximité s'inscrira dans la durée, sans limite de temps, avec un objectif d'insertion à l'issue du parcours. Le bénéficiaire sera acteur de ce parcours au cours duquel il devra retrouver confiance en lui, et progresser en compétences et en qualification.

La notion de durée impartie pour l'action n'est plus uniformément décidée mais dépend du parcours personnel.

Ce positionnement, conforme aux directives Européennes, doit être généralisé à toutes les mesures en faveur de la santé, de la formation, de l'emploi, du logement etc.

L'évaluation des mesures sociales reposerait en conséquence, non plus sur le nombre de mois/mesures réalisées mais sur la qualité des objectifs finalisés.

Le choix de la durée pour la mise en œuvre de la mesure est discuté entre le bénéficiaire et le prestataire et inscrit au contrat d'engagement personnel.

Pour que ces parcours d'insertion professionnelle accompagnés puissent se construire et déboucher sur un emploi, il faut que "l'offre" d'insertion et de formation soit suffisante en qualité et en quantité. Il faut aussi que les employeurs soient mobilisés. Les collectivités locales et les EPCI doivent être porteurs de cette double stratégie, avec tous leurs partenaires concernés par l'insertion et l'emploi. Dans ce contexte le "Contrat Insertion RMA" à temps plein pourra être utilisé comme étape de parcours.

Fiche 5 : Accéder à la culture et à l'exercice d'une pleine citoyenneté

Constat

La vie des personnes confrontées à l'exclusion ne se réduit pas à celle-ci et ces personnes aspirent à vivre en société au milieu de tous en particulier dans leur environnement proche de quartier ou de village en participant à la vie culturelle et citoyenne.

Objectifs

Permettre aux personnes confrontées à l'exclusion de gagner en reconnaissance et d'apporter leurs contributions à l'édifice commun.

Propositions

- ✓ En matière de culture, le rapport de juin 2003 au CES préconise :
 - la proximité : privilégier les actions de médiation culturelle et les petits équipements, bibliothèques et médiathèques de quartier, de communes rurales plutôt que les grands équipements centraux du type des « bibliothèques municipales à vocation régionale » qui absorbent en fonctionnement une part importante des budgets et n'atteignent pas tous les publics.
 - Le développement d'actions culturelles mettant en valeur les savoirs et l'expression des personnes, à partir de pratiques existantes dans des ateliers d'écriture et d'expression sous toutes ses formes.
 - La rémunération des "apprenants" dans les temps de réapprentissage des savoirs de base, d'insertion et de projets professionnels pour soutenir à un moment donné leur effort qui est conséquent alors qu'ils continuent à vivre des situations difficiles et qu'ils cherchent à mieux comprendre et appréhender la société dans laquelle ils évoluent. (P I-27)

- ✓ En matière de citoyenneté :
 - Associer le milieu scolaire : le CES préconise le soutien de toutes formes d'éducation civique et d'expérimentation de la citoyenneté à l'école (page I-42) et notamment. le renforcement de l'éducation aux droits de l'homme (qui comprend selon la loi de juillet 1998 la connaissance concrète des situations qui y portent atteinte, en particulier les situations de misère). L'enjeu est de diffuser une "*conception forte de la lutte contre la misère faisant clairement percevoir la misère comme une violation des droits de l'homme*" et le soutien à toutes formes de lutte contre les discriminations, directes ou indirectes, dans les divers champs de la vie quotidienne (éducation, logement, santé, travail...). Cette conception est libératrice pour ceux qui en sont victimes, les renforcent dans leur rôle d'acteur et elle est mobilisatrice pour l'ensemble de la société.
A travers l'éducation à la citoyenneté des enfants, c'est le progrès de la démocratie qui est en marche. Une inscription dans les programmes, la formation des enseignants et la mise à disposition de manuels scolaires adaptés, sont indispensables. Développer des cours de communication à l'école primaire tant pour les enseignants que pour les enseignés. L'écoute active, la PNL, l'empathie et d'autres méthodes de "communication fine et respectueuse d'autrui" devraient être des incontournables de l'éducation et de la formation des instituteurs.
 - le développement de nouvelles pratiques de dialogue collectif « *où la parole en réunion et l'écrit ne sont pas les seuls supports de l'échange* » (avis du CES I-33) et la concrétisation de ces pratiques par des actions telles que les groupes de dialogues citoyen (exemple des CCAS de Bordeaux, Angers, les universités populaires Quart Monde...), les actions de co-formation, la médiation (adultes relais, correspondants...), la prise d'initiative (autoproduction, échange de savoirs, systèmes d'échanges locaux, économie solidaire...)

- **Fiche 6 : Promouvoir des programmes familiaux pour la prévention de l'illettrisme et l'appui aux parents**

Constat

La lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale qui doit être mieux prise en compte par l'Education nationale (article 149 de la loi d'orientation contre les exclusions). Tout ce qui concourt à permettre aux personnes de gagner en confiance et de mieux comprendre et appréhender la société dans laquelle elles évoluent doit être soutenu et développé.

Pour réussir à apprendre à lire et à écrire, les enfants ont besoin de trouver à l'école de bonnes conditions d'apprentissage, mais ils ont également besoin d'être soutenus par un environnement socio-éducatif et un environnement familial propices à cet apprentissage.

Aujourd'hui, l'école a renforcé son action notamment au niveau des cours préparatoires et de leur côté, les activités péri-scolaires et extra-scolaires prennent de mieux en mieux en compte la pratique de la lecture et de l'écriture. C'est aussi au niveau des parents qu'il faut agir de façon plus offensive notamment auprès des parents qui sont eux-mêmes éloignés de l'écrit et pour certains, plus globalement en difficulté avec la pratique de la langue française.

Le but est de mettre fin à la spirale d'un problème souvent intergénérationnel qui va du passé scolaire difficile ou inexistant des parents aux difficultés d'apprentissage de leurs enfants et au développement éventuel d'une situation d'illettrisme à l'âge adulte.

Il existe des activités variées destinées à renforcer l'action des parents : soutien à la parentalité, activités culturelles et socio-éducatives, démarches d'intégration des parents à la vie de l'école et aux activités péri et extrascolaires. Les parents peuvent aussi, comme tous les adultes, développer leurs compétences de base et apprendre à lire et à écrire.

Mais aujourd'hui les démarches pour la réussite scolaire des enfants et les démarches de formation et d'accompagnement des parents ne sont pas suffisamment reliées. Il s'agit d'aller vers une approche plus intégrée de tous ces leviers et de les optimiser en les développant notamment autour des écoles accueillant des enfants potentiellement exposés à rencontrer des difficultés scolaires.

Les programmes familiaux proposés pourraient s'inscrire à la fois dans les politiques éducatives et culturelles et dans les politiques de formation et d'insertion des adultes. Ils conjuguent plusieurs dimensions de la lutte contre l'illettrisme :

la prévention pour éviter que l'illettrisme ne prenne racine dès l'enfance

le développement des compétences de base des adultes

l'accompagnement social et culturel des personnes en difficulté

Ils sont donc complexes à mettre en œuvre. Tout naturellement, ils devront prendre appui sur les dispositifs de coordination existants et impliquer les collectivités territoriales et la société civile.

Objectifs

- Pour les enfants : de meilleurs résultats en matière d'apprentissage de la lecture et de l'écriture grâce à une plus forte implication des parents dans la scolarité de leur enfant, et à une meilleure cohésion entre l'action de l'école, des familles, de l'environnement socio-éducatif.

- Pour les parents :
 - une place de la lecture renforcée dans la vie familiale
 - une meilleure relation de coopération avec les enseignants et les animateurs socio-éducatifs
 - une fonction parentale plus active notamment pour le suivi de la scolarité
 - l'engagement des parents en difficulté avec l'écrit dans une démarche de formation de base e

Propositions

En fonction des besoins des parents et du contexte local, les acteurs locaux seront invités à proposer des actions autour de quatre axes :

- L'axe « scolarité » qui vise à rapprocher les familles et l'école, qui aide les parents à mieux appréhender et suivre la scolarité de leurs enfants.
- L'axe « lire en famille » qui, autour du livre, donne aux parents et aux enfants l'occasion d'approcher ensemble, et de manière nouvelle, la lecture et l'écriture.
- L'axe « parentalité » qui vise à soutenir les parents pour qu'ils exercent pleinement leur rôle lors de l'apprentissage des savoirs fondamentaux.
- L'axe « formation de base » destiné aux parents les plus éloignés de l'écrit afin qu'ils renouent avec les apprentissages au moment même où leurs enfants les découvrent.

Ces programmes ont pour but de faire émerger des pratiques nouvelles et de dynamiser les partenariats. Ils pourraient donc s'appuyer sur les mesures existantes et s'inscrire dans les dispositifs d'animation éducative (projets éducatifs locaux, contrats éducatifs locaux, contrat locaux d'accompagnement à la scolarité...), dans les dispositifs d'insertion et de formation des adultes (programmes IRILL notamment), dans les dispositifs d'accompagnement des familles (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, ...) dans les projets sociaux de territoire ainsi que dans les dispositifs de soutien social et d'animation culturelle. Ils pourraient constituer un des volets des plans d'action régionaux de lutte contre l'illettrisme, qui seront mis en œuvre en 2004, à l'initiative de l'ANLCI, avec la contribution des services de l'Etat, des collectivités locales et de l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'illettrisme. Ces programmes supposent une formation des enseignants qui connaissent encore trop peu les réalités de l'exclusion et ne sont pas préparés au partenariat avec les parents de milieu défavorisé.

Des crédits d'impulsion complémentaires aux crédits de droit commun faciliteraient la mise en œuvre de ces programmes sur les territoires.

Fiche 7 : Expérimenter des formules innovantes de participation des personnes en difficultés aux procédures et aux actions qui les concernent

I – Soutenir les administrations, organisations, associations...s’engageant dans une démarche de participation

Constat

La participation des « usagers fragiles » à l’action des services publics ou des associations qui s’efforcent de les aider est souvent invoquée de manière rhétorique plus que pratique, car elle a du mal à entrer dans les faits. Cela pour deux raisons principales :

- les intéressés y ont peu d’aisance, le silence étant la première forme de l’exclusion. Il y a donc besoin d’une médiation, d’une aide à l’expression, d’une organisation qui implique dans chaque cas une action spéciale et innovante, qui ne se trouve pas sans recherche ni tâtonnements.
- les acteurs, eux-mêmes accaparés par leur objet principal, manquant généralement de moyens, ne disposant pas de l’énergie nécessaire pour conduire ces actions dans la durée, quand bien même ils le souhaiteraient, ce qui n’est pas toujours le cas.

Objectif

Arrêter de croire que la participation se fait toute seule, mettre en place les moyens financiers nécessaires, mener une trentaine d’opérations nouvelles innovantes, évaluées et évaluables.

Propositions

Mettre en place une ligne budgétaire fonctionnant sur trois ans et permettant à des administrations, des services publics, et des associations d’organiser cette participation.

Coût annuel par initiative : un emploi de cadre à plein temps, soit 35 000 euros pour trente expériences innovantes, soit environ 1 million d’euros par an pendant 3 ans pour trente expériences.

II – Réunir chaque année les allocataires du RMI et les bénéficiaires du CI-RMA et leur faire élire 2 représentants dans les différentes commissions locales d’insertion qui traitent leurs dossiers

Constat

Alors que l’on invoque de tout côté la nécessité pour les personnes en difficulté d’être acteur de leur propre réinsertion, force est de constater que ces personnes ne disposent pas de moyens propres de représentation auprès des instances qui traitent leurs dossiers.

Si un salarié peut être représenté par un délégué syndical, si les chômeurs indemnisés peuvent s’adresser à leurs représentants syndicaux, les allocataires du RMI n’ont pas cette possibilité et sont représentés dans les commissions locales d’insertion par les travailleurs sociaux qui les suivent.

Objectif

Consulter les allocataires du RMI sur la qualité des prestations qui leur sont faites et assurer dans les CLI une présence de personnes ayant comme elles-mêmes des problèmes d’exclusion et ayant donc, sur les situations d’exclusion, un regard particulier susceptible d’améliorer l’information de celle-ci.

Proposition

- 1) Réunir une fois par an, dans chaque CLI, les personnes ayant bénéficié du RMI ou du CI-RMA pour qu'elles contribuent à l'évaluation des dispositifs qui les concernent.
- 2) Leur demander d'élire pour 1 an deux représentants choisis parmi les allocataires des trois dernières années.

III – Expérimenter le chèque syndical ou associatif pour les demandeurs d'emploi

Constat

Les demandeurs d'emploi ont tendance à désertier les structures collectives qui pourraient les aider ou leur permettre de participer à la co-détermination des politiques qui les concernent.

Objectif

Renverser cette tendance forte, qui nuit gravement à la vie démocratique, en attribuant aux demandeurs d'emploi de plus de 6 mois un chèque de 150 euros susceptible d'être versé à une organisation syndicale représentative ou à une association agréée.

Proposition

Evaluer l'impact que pourrait avoir une telle mesure dans trois sites expérimentaux, tant sur la participation des demandeurs d'emploi que sur le niveau de chômage, pendant une période de 5 ans afin d'examiner si ce mécanisme mérite d'être généralisé ou non.

Pour ce faire, mettre en place une association ou un GIP qui conduirait cette expérience, recueillerait les financements nécessaires (Assedic, collectivités locales, Etat notamment), et mettrait en place un comité scientifique pour en évaluer les effets.

Dans l'immédiat, il serait souhaitable que les associations qui s'efforcent de réunir les demandeurs d'emploi bénéficient d'une stabilité de financement leur permettant de poursuivre leur expérience et de s'entourer des expertises nécessaires.

Fiche 8 : soutenir la mobilisation de la société civile (bénévolat, volontariat, service civique)

I - Volontariat et lutte contre l'exclusion

Qu'est ce que le volontariat

C'est l'engagement altruiste d'une personne qui fait don de son temps et/ou de ses compétences librement , à plein temps sur une durée déterminée. Cet engagement constitue l'activité principale de la personne pendant la durée, de ce "volontariat". Il nécessite un certain nombre de conditions pratiques, en particulier la prise en charge des frais de subsistance, de transport et d'une couverture sociale pour le volontaire

Le volontariat en France

- le Service Volontaire Européen (SVE) permet de vivre une expérience dans un autre pays. Une découverte d'une autre culture, tout en exerçant une activité bénévole.
- le volontariat de solidarité internationale est un engagement à plein temps, d'un an au moins, dans un projet d'action humanitaire ou de développement en Afrique, en Amérique latine, en Asie, en Europe.
- le volontariat civil est le remplaçant des formes civiles du service national (coopération, protection civile..). Il vous permet d'effectuer une mission en faveur de la collectivité pour une période déterminée.
- le volontariat dans les armées a lieu:
 - dans les unités des forces : régiments, bâtiments de la marine nationale, bases aériennes...
 - dans les unités de soutien (santé...)
 - chez les sapeurs-pompiers de Paris ou le bataillon des marins pompiers de Marseille.
- Le volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité concerne directement les associations et a pour objet la prévention et la lutte contre les exclusions.

Propositions

Mettre sur pied un groupe de travail avec tous les acteurs concernés sur la création d'un volontariat de lutte contre l'exclusion :

- recherche d'un statut
- garantie d'une protection sociale de droit commun
- garantie de ne pas substituer des emplois de service public ou vacants
- formation des volontaires en cours de mission
- validation de l'acquis et de l'expérience
- soutien à la ré-insertion après le temps de volontariat

II – Bénévolat et lutte contre l'exclusion

Qu'est ce que le bénévolat?

C'est l'engagement altruiste d'une personne qui fait don de son temps, de ses compétences librement. Cet engagement est exercé en dehors de l'activité principale de la personne (études, travail, recherche d'emploi), et prend souvent la forme d'une mise à disposition régulière de quelques heures dans la journée, la semaine ou le mois. Il s'étend généralement sur une durée indéterminée dans le temps.

Le bénévolat en France

Si l'on s'en tient à cette définition, on dénombre 12 millions de bénévoles en France (soit environ 26% de la population*). Mais la différence est grande entre celui qui donne régulièrement de son temps et celui qui apporte un soutien occasionnel une ou deux fois par an.

En effet, seul un bénévole sur trois consacre 4 à 5 heures hebdomadaires soit une demi-journée par semaine. De plus, le fait d'être retraité ou inactif n'engendre pas plus d'engouement pour le bénévolat.

Constat

Le secteur de l'aide aux personnes en difficulté occupe moins de 9% des bénévoles.

Pour les responsables associatifs interrogés, ce particularisme s'explique par une professionnalisation de la solidarité bien plus poussée en France que partout ailleurs, mais également par l'impact du discours médiatique axé sur la responsabilité des pouvoirs publics dans les dysfonctionnements de notre société. L'exemple du traitement de la canicule le montre bien: alors que toutes les études expliquent que l'isolement a été un facteur dominant dans le drame de l'été dernier, c'est l'absence de moyens financiers qui a été médiatisée.

➤ Propositions

- La promotion du bénévolat

Lancement par les pouvoirs publics et les associations d'une grande campagne de la promotion du bénévolat

Si les bonnes volontés ne manquent pas, le passage à l'action concrète ne va pas de soi. Les associations tentent pourtant de montrer l'utilité de cet engagement pour la qualité de notre société (Appel 2004 de l'Abbé Pierre, "Manifeste contre la pauvreté, de l'appel à l'action"), et un des thèmes privilégiés du CNLE s'intitule "Etre acteur de la lutte contre l'exclusion".

- L'organisation du bénévolat

Cette promotion du bénévolat ne servira pas si elle ne s'accompagne pas d'une organisation et un accompagnement du bénévolat. C'est une des dispositions des "chartes municipales de la fraternité" signées par de nombreux maires de France et qui dit: *"afin d'inciter le plus grand nombre possible d'habitants à l'engagement citoyen et de mieux mettre en adéquation l'offre et la demande de bénévoles, la ville s'engage à organiser un service communal de promotion du bénévolat. Interlocuteur des services municipaux (administratifs, socioculturels, techniques...), des associations, mais surtout des habitants directement, il médiatisera les diverses possibilités d'activités, centralisera les informations et soutiendra les associations et les bénévoles"*. Ceci confirme le désir d'un développement qualitatif et quantitatif d'un bénévolat mieux encadré.

Soutenir les réseaux de terrain qui, avec l'aide d'un site internet, s'efforcent de promouvoir le bénévolat et de mieux orienter les bénévoles en fonction de leurs compétences, par des conventions triennales, régulièrement évaluées.

- La mise en place d'un service civique de bénévolat
Faire examiner par un groupe de travail les conditions de réalisation d'un service civique de bénévolat se déroulant par périodes tout au long de la vie et donnant droit à des validations en terme de retraite.

- 17% en Belgique et 47% aux Etats Unis

Fiche 9 : Développer les Observatoires régionaux sur l'exclusion et l'insertion

Constat

L'insertion sociale et professionnelle manque de cohérence par sa complexité et l'insuffisance d'instruments d'évaluation et de conduite stratégique dans les domaines de l'emploi, du logement et de la santé.

Selon les dispositifs, la lutte contre l'exclusion dépend soit de différents services de l'Etat, de la Région, du Conseil général, des collectivités territoriales, de l'entreprise ou des partenaires sociaux.

La loi de décentralisation du RMI, la création du CIRMA au plan départemental et la loi de décentralisation au plan régional sur les volets emploi et formation n'a pas prévu d'articulation entre ces multiples niveaux.

Cet enchevêtrement de compétences, de financeurs et de décideurs ne facilite pas la clarté et l'efficacité de l'action contre l'exclusion dans notre pays. A cela s'ajoute le trop grand nombre de contrats aidés. Tout ceci fait du parcours d'insertion, un parcours du combattant. On pose plus d'exigences à l'individu pour posséder un projet professionnel que de demandes de coordination aux institutions.

Du coup, plus les personnes sont éloignées de l'emploi et d'une vie sociale et plus les voies pour en sortir paraissent décourageantes et stigmatisantes.

De nombreux rapports ont pointé ces dysfonctionnements. Le dernier en date le rapport Marimbert a émis des pistes propres au service public de l'emploi et au système d'assurance chômage insuffisamment coordonnées dans leurs actions. Le rapport du sénateur Sellier a aussi souhaité une démarche facilitant la cohérence et la simplification notamment pour les contrats aidés. L'avis du Conseil Economique et Social préconisait « la mise en œuvre à l'échelon territorial d'une cohérence des politiques et actions concourant à la lutte contre l'exclusion » Le dernier rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale de 2003/2004 souligne la méconnaissance des trajectoires des individus. Enfin le récent rapport de l'IGAS sur l'évaluation de la loi de 1998 insiste sur la mauvaise articulation entre les différents acteurs de la politique de lutte contre les exclusions.

Des lieux de concertation, de consultation, d'impulsion ou de coordination des actions existent : Service public de l'emploi (ANPE, AFPA..) Missions Locales, ASSEDIC, CDI, CLI, CDIAE, CBE, Conseil de développement, PLIE, Comité de coordination régionale emploi formation...), mais ils ne sont pas ou peu articulés entre eux. Dans ces conditions, il est difficile aux différents acteurs d'être présents et actifs dans tous ces lieux. Il faut toutefois noter les efforts de coordination surtout au plan national des associations et des partenaires sociaux, dans l'insertion par l'activité économique à travers le CNIAE, plus largement à partir du collectif Alerte et au sein du Conseil National de lutte contre l'exclusion (CNLE) ou encore les PLIE au plan local.

objectifs

La problématique soulevée nécessite de bien identifier les enjeux :

- mieux connaître les situations des personnes concernées
- mieux coordonner l'action et articuler les différents acteurs aux différents niveaux territoriaux (régionaux, départementaux) ;

- développer l'évaluation des politiques conduites dans le cadre de la lutte contre l'exclusion : il importe de veiller à ce que les instruments d'évaluation soient développés et partagés par l'ensemble des acteurs (Etat, conseils régionaux, conseils généraux, CNAF...) afin d'évaluer la pertinence des dispositifs au regard des objectifs qui leur ont été fixés et d'identifier les difficultés éventuellement rencontrées afin d'en dégager les pistes d'évolution ;
- développer l'évaluation des bonnes pratiques et valoriser les démarches qualité des professionnels et des acteurs (ex : dispositifs de la loi 2002-2)

Au plan national :

- Une plus grande cohérence et articulation des actions publiques des autres acteurs (partenaires sociaux et associations compris)
- Des instruments d'évaluation des politiques publiques ;
- Une plus grande coordination « stratégique » de la lutte contre l'exclusion ;
- Une simplification des mesures et des dispositifs d'insertion ;
- Des moyens d'évaluation des politiques publiques nationales et décentralisées

Au plan national et régional

- Un regroupement et un renforcement des lieux de régulations des politiques d'insertion et de lutte contre les exclusions
- Un développement d'observatoires régionaux articulés avec les observatoires nationaux des branches professionnelles et les services d'évaluation de l'Etat.

Proposition

Instaurer des observatoires régionaux sur l'exclusion et l'insertion
(Ou de Missions régionales d'information¹)

Chargés de :

A partir des statistiques disponibles et des données qualitatives collectées par les acteurs de terrain :

- Evaluer les pratiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion (repérage des bonnes pratiques et des coopérations efficaces)
- Valoriser des démarches qualité impliquant les personnes en situation d'exclusion
- Etudier les dysfonctionnements
- Susciter une complémentarité des actions et des moyens sur l'emploi, la formation, l'insertion au plan de la région des territoires et des départements
- Emettre des préconisations pour les décideurs, notamment sur les coordinations et les transversalités nécessaires, les partenariats, les inégalités territoriales
- Produire des informations pour rendre lisibles et accessibles les actions menées

Destinés (et composés de) à :

- tous les acteurs : les associations, les réseaux de l'insertion par l'Activité économique, les services de l'Etat, les organismes paritaires, les partenaires sociaux, les représentants de la Région, des Départements, les villes ou communautés d'agglomération, les personnes en situation d'exclusion.

¹ Deux Missions régionales de ce type existent en Rhône Alpes et en Franche Comté et en Ile de France

Fiche 10 : Développer et améliorer les démarches d'évaluation démocratique

Constat

« Définir l'évaluation comme une délibération sur les valeurs, ce qui correspond à l'étymologie du terme, c'est refuser de la réduire à un simple exercice de mesure. La question des indicateurs relève alors des outils qui ne peuvent être dissociés de celle des critères qui relève du débat sur les fins » (Patrick Viveret, rapport : « reconsidérons la richesse »)

L'enjeu démocratique est déterminant car, par l'évaluation, il permet de construire la délibération sur ce qui fait valeur. La quantification a pris trop d'importance alors que c'est la qualification qui est importante. Ce constat, s'il est fait à l'échelle macroéconomique, peut se décliner à tous les niveaux.

Partant de l'analyse des systèmes actuels de représentation de la richesse, Patrick Viveret, dans son rapport susnommé, constate qu'ils ne sont plus adaptés à la réalité de notre société. En effet, le produit intérieur brut par exemple, comptabilise, sans distinction, toutes les activités génératrices de flux monétaires. C'est ainsi que même des activités destructrices sur le plan social, écologique, éducatif sont considérées comme productrices de richesses sur le plan macroéconomique (exemple de l'Erika). Comment penser d'autres indicateurs ? Comment prendre en compte les mutations de notre société ? Qu'est-ce qui fait valeur dans une société humaine ? Comment estimer le coût de la casse humaine de la fermeture de Moulinex ?

Les indicateurs sont un enjeu pour toute politique publique, nationale ou locale. Ils donnent à voir les atouts, les faiblesses, les progrès, les échecs. Ils ne sont pas seulement le reflet passif des phénomènes qu'ils prétendent résumer. Ils font partie, avec d'autres éléments de notre environnement informationnel, de ce qui structure nos cadres cognitifs, notre vision du monde, nos valeurs, nos jugements. La domination de certains d'entre eux n'est donc pas neutre.

C'est un enjeu citoyen. Il est d'autant plus important de les considérer comme des outils au service du débat public dans une optique de pilotage politique. Ceci exige l'ouverture de débats qui pour l'instant restent bien souvent internes à un petit cercle d'experts.

Ainsi, un certain nombre de textes fondamentaux mettent en avant l'évaluation comme outil d'aide à la décision (évaluation parlementaire dans la loi de lutte contre les exclusions de 1998, observatoire national des zones urbaines sensibles dans la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale dans la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale....). Force est de constater que dans les faits, l'évaluation est perçue avant tout comme contrôle, jugement à posteriori, qu'elle est réalisée de manière technocratique par des experts, sans que personne ne cherche à s'en emparer comme outil au service d'une politique.

Il n'existe pas de méthode d'évaluation pérenne des politiques publiques, elles sont élaborées au coup par coup sans cohérence ; les personnes concernées, et particulièrement les personnes en situation de pauvreté, considérées comme générant des coûts sociaux et non comme productrices de richesse n'y sont jamais associées.

Objectifs

Considérer l'évaluation au sens de délibération sur les valeurs comme un enjeu essentiel dans la conduite des politiques publiques

Mettre en avant des processus démocratiques qui, par le croisement des points de vue, enrichissent les critères et indicateurs nécessaires à l'évaluation.

Propositions

Faire appliquer les dispositions d'évaluation des lois existantes (loi sur le revenu minimum d'insertion et créant un revenu minimum d'activité ; loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions) et assurer une continuité dans la mise en œuvre des politiques publiques et les méthodes d'évaluation. Définir un mode d'évaluation régulier (méthode, animation de l'évaluation et calendrier).

Expérimenter des processus d'évaluation de politiques contractuelles (contrats de ville, de pays, P.L.I.E., ...), de programmes (emploi, lutte contre les exclusions...) s'appuyant sur les regards différenciés des acteurs parties prenantes ou "concernées" par ces politiques, et construire un diagnostic partagé et co-construit.

En faire un outil de pilotage de l'action ou du programme en question – en termes de contenu, modes de faire, etc... pour réorienter et réguler cette politique. Engager des processus "de haute qualité démocratique" permettant, au-delà d'une évaluation "jugement sur les actions réalisées" vers une évaluation "outil d'action" en allant jusqu'à la construction de coopérations durables dans la mise en application des conclusions de l'évaluation partagée et des décisions prises pour faire évoluer la situation.

Elaborer une méthode d'évaluation des politiques publiques comprenant :

- la conduite et l'exploitation d'enquêtes statistiques et d'enquêtes qualitatives avec notamment des enquêtes auprès des bénéficiaires, allocataires et usagers,
- la détermination des indicateurs avec des personnes en situation de pauvreté (voir ²) et des « experts », par un croisement de savoirs (qu'est-ce qui dira si la lutte contre l'exclusion a atteint son objectif ?). Les valider, les faire connaître et les utiliser d'une fois sur l'autre pour permettre des comparaisons.

Prendre en compte les éléments qualitatifs dans les indicateurs et les soumettre à une confrontation de points de vue.

En référence à l'expérience québécoise d'« un collectif pour un monde sans pauvreté » (cf *fiche « bonne pratique »*) prévoir, à l'occasion des rapports annuels au Parlement prévus par un certain nombre de lois (loi de rénovation urbaine...), de textes (stratégie nationale du développement durable...), un véritable débat démocratique avec les acteurs concernés sous forme de jury citoyen conférence de consensus....

² Champs d'indicateurs à travailler :

- pertinence des politiques publiques de lutte contre l'exclusion (proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, de « travailleurs pauvres », de personnes en situation d'illettrisme, réduction des « noyaux durs » des bénéficiaires du RMI, de l'ASS, réduction de la durée d'inscription dans un dispositif, amélioration du niveau de vie des plus pauvres, réduction des écarts en matière de santé, etc.)
- participation de personnes en situation de pauvreté à l'élaboration des politiques qui les concernent. Au niveau national et local (décisions sur l'avenir d'un quartier, l'évolution de la ville, ...). Nombre de personnes aux réunions publiques, de prises de parole différentes, d'avis exprimés, degré d'évolution des projets soumis, transparence du dispositif, degré de connaissance par l'ensemble des personnes concernées des projets soumis à avis,
- qualité de relation entre les administrations et les usagers (écoute, respect, confidentialité, prise en compte des désirs, projets, ressources, capacités...). Moyens mis en œuvre à cet effet : comité d'usagers, avec quels moyens et quelles méthodes de travail, groupes de travail entre usagers et professionnels, référent unique, etc.

ANNEXES

BONNES PRATIQUES

A1 – Ville d'ANGERS : « la participation, d'une notion à son usage »

La participation, d'une notion à son usage...

Hervé Carré, Adjoint au Maire d'Angers et Vice-Président du CCAS s'est demandé : « **Comment permettre à chacun d'avoir une place, toute sa place et rien que sa place, en ayant voix au chapitre ?** » ; « **Comment associer le public accueilli, en le considérant comme un partenaire, citoyen, responsable, capable de contribuer à l'élaboration de la politique sociale, qui le concerne au quotidien ?** ».

L'instauration des conditions du dialogue (1998-2000)

Il était impossible de se lancer dans le défi de la participation, sans satisfaire au préalable une demande récurrente de la part des fonctionnaires, celle d'améliorer leurs conditions de travail pour modifier les conditions d'accueil du public, devenues archaïques et inhumaines. Une profonde rénovation de l'outil d'accueil social a ainsi été engagée autour de 3 grands objectifs : **rénover et moderniser les conditions d'accueil, valoriser la fonction d'accueil en professionnalisant les agents et diversifier les réponses apportées aux angevins.**

Pour cela, il a fallu réhabiliter les locaux devenus inadaptés et installer un système informatique des gestions des flux d'attente (26.000 passages par an). L'ensemble des prestations délivrées ont été mises à plat pour déboucher sur des procédures, ainsi qu'un règlement intérieur d'aides sociales facultatives. Les prestations obsolètes ont été supprimées pour laisser la place à de nouvelles, plus en rapport avec les besoins. Une réflexion a par ailleurs été conduite sur les métiers d'accueil. A partir de 6 fonctions d'accueil parcellisées, un nouveau métier est né celui d'accueillant social polyvalent, avec comme corollaire, la professionnalisation des agents pour leur permettre d'approcher plus globalement la situation des personnes.

Toutes ces mesures ont permis d'obtenir des résultats tangibles. Avant 1997, les usagers attendaient en moyenne une heure, pour être écoutés 5 minutes. Aujourd'hui, ils attendent 7 minutes pour être écoutés 20. Les délais de décision ont été divisés par 10 pour certaines prestations. 100.000 photocopies par an ont été supprimées. Au-delà des chiffres, le traitement des personnes est devenu plus humain, plus digne, plus rationnel et plus efficace. Les regards ont changé de part et d'autre, une ambiance de dialogue commençait à régner. La démarche de compagnonnage du comité d'usagers peut alors démarrer.

La construction du comité d'usagers (2001-2002)

Les pionniers commencent à partager l'idée, à la fois intéressante et inquiétante d'un comité d'usagers. Une mission est confiée au responsable du service Accueil Social de créer et d'animer un groupe exploratoire, composé de 5 usagers du CCAS, 3 représentants d'associations de chômeurs, 3 professionnels du CCAS et 2 élus.

De janvier à mai 2001, tous se placent fictivement en position égalitaire pour concevoir la démarche. Il n'y a alors plus d'usagers, de fonctionnaires, d'élus et de membres d'associations, mais bien 15 personnes qui co-élaborent et co-écrivent une histoire. Chaque point difficile est envisagé, débattu, défini, tranché sur la base d'un accord constamment recherché. Le cadre de l'action, formalisé dans une charte et un règlement intérieur, donne des éléments sur la compétence du comité d'usagers, instance de concertation. Les questions de représentativité des membres, de fonctionnement des différents lieux de dialogue, de modalités de mobilisation des

acteurs sont déterminées. Tout cela a été validé en Conseil Municipal et en Conseil d'Administration du CCAS en novembre 2001.

Vient ensuite, une étape très importante, celle de l'appel à la citoyenneté début 2002. 135 relais associatifs, institutionnels et individuels, en contact avec les publics fragiles, sont repérés et rencontrés pour leur expliquer la démarche de façon à ce qu'ils relaient l'information auprès des usagers. Une campagne de sensibilisation et de mobilisation qui prend la forme de 9 spectacles-débats dans les quartiers, est lancée. A travers une mise en scène caricaturée des tribulations de l'administré face à l'administration, l'objectif est bien de toucher le public qui fréquente le service. Sur 600 spectateurs, ce sont 63 usagers, 14 représentants associatifs, 8 agents du CCAS et 6 élus désignés par le Conseil Municipal qui s'engagent dans l'aventure.

De l'expression des problèmes à la mise en œuvre des projets (2002-2004)

Le comité d'usagers est installé et s'exprime. A partir de 650 idées, émergent 8 axes de travail, 90 projets de développement social et 8 projets prioritaires. Les thèmes évoqués par les usagers émeuvent fortement les élus et les responsables des différents acteurs de l'activité municipale. En effet, ils ne se sont pas limités à décrire leurs difficultés dans les rapports avec le CCAS. Ils se sont aussi exprimés sur leurs difficultés à vivre dans une société qui ne leur donne pas de place et qui renforce leur condition d'exclus. Le Conseil d'Administration du CCAS et la Municipalité reconnaissent l'importance des sujets et valident l'idée d'en faire de vrais chantiers. Ils affirment que ce sont des préoccupations municipales.

La participation fait naître de nouvelles coopérations. Les élus doivent agir sans instrumenter les usagers dans un faire-valoir au service de leur projet politique. Les idées, les projets doivent devenir des actions concrètes, pour ne pas faire du comité d'usagers un songe. Pour cela, le Maire a mis en place un comité d'orientation stratégique et nommé, parmi les adjoints, des référents politiques des projets afin de faire vivre la transversalité.

La participation fait naître de nouvelles postures et compétences. Au sein du CCAS, en interne, une équipe projet a été constituée sur la base du volontariat pour conduire les chantiers du comité d'usagers. 20 agents du service action sociale, membre de l'équipe projet, s'engagent dans une formation-action de 2 ans, aux pratiques de conduite de projet de développement social.

A travers cette expérience, les usagers font l'apprentissage de la citoyenneté. Ils passent progressivement d'une revendication à une proposition élaborée. Ils parviennent à se projeter dans l'avenir et l'intérêt général.

A l'heure de l'évaluation de la démarche, la ville d'Angers a fait le choix de construire une démarche organisée et structurée, en partant des plus exclus et découvre qu'ils sont les révélateurs des difficultés de tous, donc des solutions pour tous. **Agir avec eux, c'est agir pour l'intérêt de tous.**

Les chantiers du comité d'usagers sont : la mise en place d'une prestation prêt, un journal des usagers du CCAS, un guide du bien être recensant toutes les actions collectives visant l'amélioration de l'estime de soi, une formation à la communication, la prise de parole et l'écoute, une plate forme d'amélioration du logement social, une maison des adolescents, la mise en place d'un dialogue avec la jeunesse, un forum vacances et une réflexion extra-municipale sur l'accès aux vacances.

A2 : Auto production : pour être acteur de son habitat de son environnement

1. Constat

L'autoproduction désigne des activités destinées à produire des biens et des services pour sa propre consommation et celle de son entourage, sans échanges monétaires. En fait, derrière ce mot se dessine tout un réseau d'échanges, de solidarité producteur de richesses pour un quartier, un territoire.

D'après l'INSEE, il existe près de 8 millions de jardins potagers, leur production représente environ un quart de la consommation à domicile de fruits et légumes.

Dans le domaine de l'habitat, l'importance des magasins de bricolage atteste du goût pour ceux qui en ont les moyens, d'améliorer son logement.

Cependant, cette possibilité n'est pas offerte à tous : absence de maîtrise des savoir-faire, absence de moyens, interdiction de modifier le logement... constituent autant de freins pour certaines catégories de population.

En matière de lutte contre l'exclusion, les dispositifs se sont donnés, depuis plusieurs décennies, comme priorité la participation des publics les plus défavorisés aux échanges monétaires, notamment par le salariat. Mais il ne faut pas oublier que le développement de la capacité de faire par soi-même peut faciliter l'insertion sociale, économique et culturelle recherchée.

L'autoproduction concerne divers domaines : les jardins (familiaux, collectifs, d'insertion...), la cuisine, des vêtements et objets d'ameublement, l'auto réhabilitation de logements.....

L'enquête réalisée en Aquitaine par Daniel Cerezuelle et Muriel Dérourard fait état de la diversité et de l'importance croissante des actions d'accompagnement à l'auto réhabilitation. Les acteurs sociaux, qui connaissent bien les conditions de vie quotidienne et les difficultés des publics défavorisés, se saisissent de plus en plus de l'autoproduction pour consolider leur capacité de faire par soi-même : répondre à un besoin relié à la vie quotidienne devient facteur d'utilité sociale. Cette utilité sociale est multidimensionnelle car elle agit sur le savoir faire, mais aussi sur le savoir être et le savoir être ensemble.

2. L'exemple de l'auto réhabilitation du logement : un programme spécifique à l'œuvre

Il existe depuis une vingtaine d'années, des associations qui aident des publics en difficulté à améliorer leur logement. Les évaluations montrent les effets intéressants de ces actions. Au plan technique : amélioration durable du logement, acquisition d'un savoir faire qui va faciliter l'appropriation et l'adaptation du logement au mode de vie ; au plan social : liens de solidarité et de coopération entre voisins ; au plan éducatif : repositionnement de l'adulte dans son rôle de parent....

Cependant, les chantiers d'auto réhabilitation sont peu nombreux. Contrairement aux jardins, pour lesquels des opérateurs et des réseaux d'associations existent (« Jardins dans tous ses états », « Jardins d'aujourd'hui », « Jardins de Cocagne »...), l'autoproduction dans le logement manque d'accompagnateurs. Forts de ce constat, le PADES (Programme Autoproduction et Développement Social) animé par Daniel Cerezuelle, Guy Roustang et Muriel Dérourard a proposé une recherche expérimentation dont l'objectif est la valorisation de pratiques existantes et l'émergence de nouveaux opérateurs pour faciliter l'essaimage de ces opérations. Financée par plusieurs institutions (DIV, CDC, Fondation de France...), soutenue par le CNV, l'expérimentation se déroule (depuis 2002) sur quatre sites : Bordeaux, Les Mureaux, Perpignan, Le Havre.

Elle consiste à combiner suivi-évaluation et formation. Dans chaque ville, un territoire, des partenaires, un opérateur, les familles concernées...ont été choisis par un comité de pilotage local.

Des ateliers techniques visant l'acquisition concrète de savoir faire (peinture, réparations...), des ateliers thématiques (économies d'énergie, connaissance du quartier...) ont été mis en place. Ils intéressent les personnes concernées par le chantier, mais aussi plus largement les gens du quartier.

Les chantiers ont démarré, pour vingt-deux ménages actuellement, avec un objectif de 60 d'ici la fin de l'année.

Une majorité de familles monoparentales est bénéficiaire, avec des revenus issus de contrats précaires ou de revenus de remplacement (Assedic, RMI...). Ils sont logés principalement dans le secteur privé, dans des conditions d'entretien insuffisantes.

Les Compagnons Bâisseurs apportent un soutien méthodologique aux nouveaux opérateurs. Pour former ces derniers, un plan de formation est en place sous forme de sessions d'études et d'échanges pour les animateurs techniques et les coordinateurs sociaux.

3. Les objectifs du programme

Améliorer les conditions d'habitat, en intégrant notamment les objectifs du développement durable (économies d'énergie, utilisation de matériaux non polluants...), Créer une meilleure appropriation du logement par un confort accru, par une meilleure autonomie dans le logement, une sécurisation des lieux....

Faciliter la socialisation des personnes : rupture de l'isolement, revalorisation de la personne, Créer une nouvelle dynamique au sein de la famille, vis-à-vis du travail (démarches d'insertion), créer un climat d'entraide...

4. Les perspectives et recommandations possibles

Un guide méthodologique sortira de cette expérimentation ainsi que des recommandations aux pouvoirs publics.

Celles-ci peuvent d'ors et déjà s'articuler autour de plusieurs axes :

- La formation d'opérateurs : un enjeu essentiel pour accompagner les familles, créer une dynamique entre le secteur associatif, les institutions sociales, les services municipaux... elle doit être multiple puisqu'elle concerne aussi bien les aspects techniques (en intégrant les objectifs de développement durable), sociaux, psychologiques...
- La reconnaissance par les pouvoirs publics de l'utilité sociale des démarches d'autoproduction dans une perspective de développement solidaire, dans une démarche d'appui aux initiatives : statut de ces démarches (fonctionnement coopératif, épargne solidaire...), appui à la formation, conventions de partenariat, lien avec les dispositifs de retour à l'emploi, aides financières à l'auto réhabilitation et à l'auto construction...
- Redéfinition d'un certain nombre de normes et de règles financières pour faciliter l'exercice de ce « droit de faire » dans l'habitat (compromis entre des normes d'hygiène et de sécurité, des règles de propriété...et la possibilité pour chacun d'avoir prise sur son habitat, d'agir dans une perspective de développement durable).

A3 : La coproduction avec les populations les plus en difficulté : l'exemple québécois

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté est un mouvement et un espace citoyen qui vise, avec les personnes en situation de pauvreté et toute organisation qui le souhaite, à créer les conditions nécessaires pour établir les bases permanentes d'un Québec sans pauvreté.

En 1997, des groupes du Québec organisent un Parlement de la rue et campent pendant un mois devant l'Assemblée Nationale pour demander une réforme de l'aide sociale juste. Suite à une rencontre entre le Ministre des Finances de l'époque et le Parlement de la rue, un dialogue se noue et conduit à la création du carrefour des savoirs sur les finances publiques : lieu de rencontres régulières entre des personnes en situation d'exclusion et le ministre et ses fonctionnaires.

Pour expliquer leur vision de la vie quotidienne sans le sou, le groupe invente des concepts : - **le produit intérieur doux** : pour comprendre le Produit intérieur brut qui ne prend en compte qu'une partie de la richesse, les membres du groupe ont défini le PID comme étant la somme de toutes les contributions non monétaires, non monnayées ou non monnayables qui participent à la richesse humaine et collective. Toutes les activités ont été ainsi classées selon ces deux catégories, ainsi, les artistes, les femmes, les personnes sans emploi, les enfants, les aînés contribuent à la richesse majoritairement dans le cadre du PID.....

- **la dépense intérieure dure** : elle est définie à chaque fois qu'il y a un coût pour la vie, la vitalité des gens, de la société, de la planète sans que ce coût ne soit comptabilisé.

- **les dollars vitaux** : il y a trois couches de dollars dans le revenu d'une personne : les premiers dollars sont les dollars vitaux, nécessaires pour couvrir les besoins essentiels, les dollars fonctionnels pour vivre bien les dollars gonflables sont les dollars excédentaires que l'on peut investir ; L'une des conclusions a été qu'un dollar ajouté à un dollar vital est de beaucoup plus grande utilité qu'un dollar ajouté sur un dollar gonflable, c'est l'utilité marginale décroissante du dollar dans le revenu. Une autre conclusion a été que les dollars vitaux sont souvent des dollars locaux : ils sont dépensés dans l'économie locale pour acheter des biens et services de base.

Dans le même temps, s'est formé en 1998 le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté (transformé depuis en Collectif pour un Québec sans pauvreté), il a commencé par mener un travail citoyen de consultation qui l'a amené à élaborer et adopter une proposition de loi sur l'élimination de la pauvreté. Il a ensuite mené un travail politique et public pour demander à l'Assemblée Nationale une loi sur la base de leur proposition. Une loi a effectivement été votée, à l'unanimité, en décembre 2002, sans avoir de véritables mesures concrètes, la loi inscrit la visée permanente de tendre vers un Québec sans pauvreté.

Depuis, le Collectif continue son devoir de vigilance sur l'application de la loi, il organise des campagnes de sensibilisation : les « dollars solidaires » - monnaie sociale pour assurer une base de financement populaire au Collectif et faire un travail de sensibilisation sur le rapport des citoyens à l'argent ; « le premier fera-t-il le mois, » est une opération du carrefour des savoirs pour sensibiliser la population et les élus à la réalité économique et humaine des personnes qui n'ont pas de quoi joindre les deux bouts : vivre le mois de mars 2004 avec 533 dollars.

A4 : Groupe de travail « lutte contre les exclusions, qualité de l'accueil et participation des personnes en difficulté »

Objectifs : Cf cahier des charges du groupe joint, point 2

Origine : PNLE (mars 2003) fiche 1 (accueil) et 10 (participation des usagers)
Le groupe a pris le parti d'associer ces deux thèmes

Animation : DGAS/PILE/PIA (C. LESTERPT/J-P DUPRE)

Méthode de travail : réunions (échange-auditions de structures repérées par les partenaires), étude de terrain (site d'Arras) et étude sur la notion de « non recours »

Calendrier : décembre 2003 – juin 2004 : repérage des ponts clé, et en mai résultats études (mai 2005)

- auditions de 13 partenaires (liste ci-dessous), synthèse en juin 2004
- synthèse de l'ensemble des travaux en juin 2005

Partenaires : CNAMTS, CNAF, CCMSA UNNCASS, et ministères santé logement réforme de l'Etat, associations, PH WARIN directeur de recherches au CNRS et d'un observatoire du non recours au droits en Isère, DATAR, DIV, DSS

Perspective : élaboration d'une méthode de travail inter institutionnelle (document bonnes pratiques), interaction entre le national et le local permettant de mieux répondre à la demande sociale et prise en compte de bonnes pratiques de pays européens

Auditions (février 2004 à avril 2004) :

1-CPAM Calvados	6- Médecins du monde	11-ADIL
2-CPAM Landes	7-ATD	12- Maison de la solidarité (DGAS)
3-CAF Calvados	8-Services droits de femmes	13- association Gens du voyage Hautes Pyrénées
4- MSA Aisne	9-APMP (espace service public)	
5-CCAS d'Angers	10-AFNOR	

Documents disponibles

- cahier des charges (annexe)
- comptes rendus VERBATIM réunions (19 décembre, 29 janvier, 26 février, 1^{er} avril, 29 avril en cours)
- Note de cadrage étude de terrain préparé par la société E2i (lancement de la réunion avec les partenaires le 14 mai, compte rendu disponible)
- Note CEVIPOF sur le non recours

Problématique :

1- L'aspect clé de la fonction accueil

- fonction accueil : l'amélioration de cette fonction apparaît comme déterminante dans le parcours de tout usager et plus particulièrement pour les personnes en difficulté
- une démarche qualité peut être initiée : le processus charte Marianne vise à positionner les services de l'état
- l'étude sur le terrain (à Arras) va permettre de mesurer les adaptations nécessaires de la charte Marianne aux personnes en difficulté

2- un lien dynamique entre accueil et participation

- Le lien effectué entre les deux thèmes non usuel a été validé par les partenaires associés (Caisses nationales de protection sociale, UNCCAS) puis par les intervenants (cf. notamment intervention de la ville d'Angers séance du 29 avril)
- L'objectif du groupe est de mettre en place un langage commun entre institutions au niveau national
- Il apparaît que la fonction accueil est déterminante pour l'accès aux droits mais aussi pour l'implication recherchée de la personne : en outre des dispositions particulières sont nécessaires pour les personnes en difficulté (recherche d'une adaptation de la charte Marianne, cf. étude de terrain à Arras)

3 – un réseau d'acteurs activé

- La méthode de travail vise à mettre en place une collaboration inter institutionnelle permettant par l'acquisition d'un langage commun (un des objectifs du groupe) de répondre de manière efficace à la demande sociale : accéder rapidement à des droits est le gage d'un parcours réussi pour les personnes en difficulté préalable à une plus grande implication sociale et à terme citoyenne
- Le cheminement suivi doit permettre dans le cadre d'objectifs communs aux institutions de décliner la collaboration au niveau local en associant tous les acteurs locaux et notamment les associations impliquées nationalement dans la démarche de mise en commun des ressources (moyens, connaissances, outils).
- Dans le cadre de la décentralisation (projet de loi en cours de discussion) l'Etat sera amené à jouer un rôle de garant d'accès aux droits des personnes en difficulté et aussi un rôle d'acteur local impliqué visant à l'effectivité des actions menées par les collectivités et les associations.
- L'Etat dans le cadre d'une répartition efficace des responsabilités entre acteurs peut favoriser la dynamique locale de par la mise en place de nouveaux outils (notamment mise en place de la LOLF décliné localement dans le cadre du pôle régional « santé et cohésion sociale »).
- Le contexte européen permet de bénéficier des apports d'autres pays (dans le cadre de l'application du PNAI, des réseaux associatifs ou de recherche) : l'aspect participation est fortement mis en avant dans les préoccupations actuelles des réseaux existants

Quelques documents de référence (accessibles par internet)

Rapport CANDIARD	charte Marianne
Rapport IGAS accès aux droits	rapport Conseil de l'europe de M. DALY
Enquête UNCCAS sur la participation	

A5 : Igloo – Les toits de l’insertion

Constat

Pour des familles en grande difficulté voire marginalisées... comment concilier l'accès au logement et l'insertion professionnelle ? Depuis cinq ans, c'est le défi des partenaires (associations d'insertion, syndicats, élus, PACT-ARIM, organismes Hlm...) qui se sont engagés dans un projet Igloo (Insertion Globale par le LOGement et l'emplOi).

La démarche : une réponse globale à l'exclusion avec, pour support, le logement. Un projet est basé sur la participation active de personnes en grande difficulté à la construction ou à la réhabilitation de leur futur logement.

Par cette activité, un ou plusieurs membres d'une même famille peuvent se réinscrire dans un parcours d'insertion professionnelle. Igloo n'est pas un financement, c'est une mise en réseau de partenaires qui identifient les projets possibles, partent des besoins de la personne, pour apporter une réponse pragmatique et individualisée.

Les projets sont définis en fonction des besoins de la personne et du contexte : en milieu rural ou urbain, dans des opérations de renouvellement urbain, en accession très sociale, en construction neuve ou en réhabilitation.

Igloo, c'est avant tout une démarche pour permettre à des publics très désocialisés de se construire un projet de vie.

Igloo de 1998 à 2003

- 100 opérations dans toute la France
- 120 familles logées
- 500 personnes bénéficiaires
- 180 personnes dans une démarche de retour à l'emploi

Objectifs

- Faire de la démarche un véritable outil au service des Plans Départementaux pour le Logement des Personnes Défavorisées.

Propositions

- Soutien au réseau national pour la capitalisation, la communication et le soutien au montage de projets locaux par la mise à disposition d'experts.
- Favoriser l'émergence de plates-formes régionales.
- Pour des ménages en très grande difficulté, essayer d'adapter au public les dispositifs - en particulier dans la cadre du RMA - (souplesse de fonctionnement, dérogation au cas par cas...) et non le contraire.
- Pour des ménages propriétaires de leur logement et en grande difficulté, pouvoir les salarier pour la réhabilitation de leur propre maison (en lien avec l'ANAH et les PACT).

A 6 - ATD Quart Monde : Démarche de co-formation par le croisement des savoirs.

L'article 151-I de la loi d'orientation contre les exclusions de 1998 définit la formation comme un outil pour l'accès de chacun aux droits fondamentaux. Il recommande la formation à la connaissance du vécu des personnes et des familles très démunies, et à la pratique du partenariat avec elles en lien avec l'ensemble des professionnels et des bénévoles engagés dans la lutte contre l'exclusion.

Sur la base de la reconnaissance du savoir d'expérience des plus pauvres, (voir " Le croisement des savoirs. Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble " Ed. de l'Atelier et Quart Monde) le Mouvement ATD Quart Monde a initié et expérimenté une démarche de co-formation à la connaissance réciproque entre des personnes issues du milieu de la grande pauvreté et des professionnels de l'intervention sociale et une démarche de co-formation à la pratique du partenariat avec les plus démunis pour faire évoluer les pratiques de lutte contre la misère et l'exclusion sociale.

Ce programme expérimental s'est appuyé

- sur l'expérience, les connaissances et les luttes des populations en situation de grande pauvreté et d'exclusion
- sur les attentes et les pratiques des professionnels chargés au sein de leurs institutions de mettre en œuvre les moyens pour être acteurs ensemble des droits fondamentaux au sein de la société.

Les étapes de la co-formation entre des personnes en situation de grande pauvreté et des professionnels mandatés par leurs institutions.

La co-formation porte

• **Sur la formation à la connaissance mutuelle** des personnes du milieu de la pauvreté, de leur vécu, de leur histoire, de leur résistance, de leurs aspirations et des milieux professionnels et institutionnels, en prenant en compte les différentes logiques de pensée et d'action, les différentes représentations, les différents cadres de référence des uns et des autres.

Cela permet de déconstruire les préjugés, de sortir des pratiques normalisantes, des réponses toutes faites, pour s'adapter et créer ensemble. (l'analyse croisée des récits d'expérience permet de se mettre sur un pied d'égalité)

• **Sur la formation aux relations mutuelles** d'intercompréhension et de dialogue dans le respect et la reconnaissance de l'autre dans son identité.

• **Sur la formation aux démarches d'élaboration de projets communs** à dimension personnelle, interpersonnelle et collectif ; aux démarches de création en faisant ensemble, chacun apportant ses savoirs, ses compétences ; aux démarches d'évaluation ensemble. Ce qui veut dire que l'on se forme à faire cause commune.

Cette co-formation n'est possible et n'a d'avenir qu'avec *la volonté politique d'investir dans la formation des personnes en situation de grande pauvreté et d'exclusion*, pour qu'elles puissent élaborer leur pensée en vue d'être acteurs et contributeurs de notre société.

Quelles sont les conditions essentielles pour promouvoir cette démarche de co-formation que le Conseil Economique et Social recommande dans son avis de juin 2003 voté presque à l'unanimité: " L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous ".

- 1) **Avoir la conviction** que les personnes, familles ou groupe de populations vivant dans des conditions de vie indignes ont une expérience, une connaissance uniques à partager.
- 2) **Avoir conscience que chaque savoir est autonome, partiel** et qu'il a besoin d'autres savoirs pour se construire en réciprocité.
Cela exige la reconnaissance a priori de la valeur des personnes en situation de grande pauvreté par les professionnels, les élus, les scientifiques, et de ceux-ci par les personnes en grande difficulté.
Avoir conscience de l'inégalité des savoirs par rapport à leur reconnaissance et à leur expression, de l'inégalité des pouvoirs, des positions et du temps.
- 3) **Se mettre dans une attitude de co-chercheurs, de co-acteurs et de co-formateurs face à la réalité.** Cette attitude doit être soutenue et animée par **une équipe pédagogique mixte** capable de mettre en œuvre des moyens méthodologiques et pédagogiques pour accompagner les acteurs de la co-formation avec un soutien tout particulier aux militants issus de la grande pauvreté.
- 4) **Ne pas être isolé.** Chaque personne fait partie d'un groupe représentant, soit un milieu de vie ou un Mouvement auquel il adhère et dans lequel il s'exprime, il agit et d'où il tire sa légitimité, soit un milieu professionnel.
Veiller à l'indépendance des participants à la co-formation, les uns par rapport aux autres.
Fixer des critères de recrutement sur la base d'un volontariat.

Nous croyons que cette démarche de croisement des savoirs et des pratiques est **une réponse à la séparation, à l'exclusion des savoirs et à l'ignorance** et qu'elle ouvre un chemin pour **une démocratie participative.**

Production individuelle de récits d'expérience où se joue une interaction entre des personnes en grande difficulté, des professionnels, des associations, des institutions. (apprentissage à transcrire des faits, sans interprétation)

Repérage des éléments clés où quelque chose se passe et **identification de nœuds** à travailler (point de convergence ou de divergence)

Analyse croisée des récits selon différents angles

Connaissance et représentation

Nature de la relation

Logiques institutionnelles et logiques de la personne

Participation et conditions pour être acteurs ensemble

Initiatives et prises de risques (conflits)

Recherche des conditions qui permettent d'améliorer ou au contraire rendent difficile une interaction constructive entre les personnes, les associations, les professionnels, les élus, les institutions.

Co-écriture des conditions essentielles qui ont été identifiées pour chaque problématique. (voir livre "Le croisement des pratiques. Quand le Quart Monde et les professionnels se forment ensemble" Ed. Quart Monde).

A partir des conditions, **travail d'identification des apprentissages à faire** pour être acteurs ensemble et co-constructeurs des pratiques.

Ces apprentissages sont à faire à **plusieurs niveaux** :

•**au niveau individuel** : capacité d'expression, d'écoute de l'autre, d'analyse, aptitude au dialogue...

•**au niveau collectif.** Chacun inscrit son action dans un champ de compétences de pratiques collectives (milieu professionnel, institutionnel, associatif..)

Ces apprentissages sont à mettre en relation avec les **différents mandats** : le mandat institutionnel confié au professionnel par son institution ; le mandat professionnel confié par les usagers au professionnel ; le mandat social qui est la fonction sociale que lui confie la société et avec les lois (notamment la loi d'orientation contre les exclusions) et les politiques.

A7 RECIT : un réseau pour l'éducation citoyenne

RECIT (réseau des écoles de citoyens) s'est constitué en 2002 à partir de la prise de conscience de la gravité des enjeux de survie de l'humanité et des sociétés où nous vivons, et face à cela, sur la possibilité de contribuer à l'émergence d'un monde solidaire, par une éducation émancipatrice.

Ce réseau rassemble des personnes ou collectifs qui participent à des actions locales en matière scolaire, de citoyenneté...des mouvements d'éducation populaire, des parents, des réseaux de développement local, des réseaux de développement durable, des associations humanitaires, des mouvements de jeunes, des réseaux d'action sociale.....un ensemble d'acteurs qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer, même si leur champ d'action est proche.

Ses objectifs sont de faciliter la compréhension des enjeux mondiaux ; de préciser les valeurs communes qui fondent l'action collective (laïcité, dignité, bien commun, réciprocité, unité et diversité, souci du long terme, démocratie participative....) ; d'acquérir des comportements en accord avec ces valeurs afin de pouvoir construire et participer ; de développer des méthodes et outils, des savoir faire pratiques.

RECIT a pris l'option d'activités bénévoles. Il fait le pari que de nombreuses personnes disposant d'une compétence, d'une expérience sont prêtes à donner de leur temps, hors du circuit marchand. Ceci devrait permettre de rendre les activités accessibles à tous, de ne pas être tributaires de financements publics instables....

Cinq types d'actions sont aujourd'hui à l'œuvre :

- La mise en réseaux des expériences pour faciliter l'échange et la mutualisation, faire connaître les bonnes pratiques, dégager les conditions de réussites, les raisons d'échecs éventuels, les points communs... Des rendez-vous mensuels de l'éducation citoyenne ont lieu chaque mois sur le terrain.
- L'appui à la création de groupes d'autoformation de 10 à 20 personnes qui s'organisent par eux-mêmes pour mieux comprendre les enjeux de nos sociétés.
- Un lieu ressources sur les méthodes et outils porteurs d'éducation citoyenne par le net, des réponses aux demandes d'appui.
- Les premières rencontres de l'éducation citoyenne qui ont eu lieu en février 2004 à Lille : chaque réseau, association acteur a pu prendre en charge la préparation, l'animation, l'intervention ou le rapport d'un atelier, avec un travail sur place assez conséquent (3 fois 2 heures) sur les valeurs, les démarches, les actions. Le parti pris est de valoriser la pluralité des approches et des points de vue et de chercher les convergences dans l'action commune.
- La mutualisation des réflexions et des méthodes par la création de groupes de recherche temporaires autour de thèmes ou de questions communes : place du travail corporel dans une éducation à la relation, éducation à une consommation responsable...par des soirées débats sur « l'éducation à la paix », « les pédagogies alternatives »....

A8 Ecoute et travail en réseau (UDAF 93)

Certains accidents de la vie peuvent générer un processus d'exclusion tels que :

- Chômage et qualification professionnelle obsolète ou insuffisante
- chômage et âge (trop jeune ou trop âgé(e))
- Rupture-isolement (séparation, divorce, veuvage)
- Maladie-invalidité-inaptitude
- Surendettement notamment échec des plans
- Expulsion- hébergement- vie en squatt
- sortie du système scolaire sans diplôme, sans qualification, illétrisme

Aboutir à une meilleure approche de part et d'autre, de la relation d'aide

La qualité du premier accueil d'une personne en difficulté est extrêmement important car il conditionne la facilitation du dialogue et la compréhension réciproque, qu'il s'agisse de bénévole ou de professionnel.

Les associations familiales dans leurs permanences d'accueil physique ou téléphonique peuvent cerner les problèmes des familles et les orienter vers les services adéquats et si nécessaire, selon la capacité des personnes, les accompagner dans leurs démarches.

Cette aide peut être une recherche préalable pour éviter que les personnes ou les familles soient renvoyées d'un service à l'autre et finissent de ce fait, par se décourager ;

L'écoute et la prise en charge globale des familles nécessitent pour tous les intervenants qui accueillent ces familles : ANPE, ASSEDIC, CAF, CPAM, COTOREP, CCAS, mission locale, hôpitaux, trésor public, HLM, élus, services sociaux, bénévoles des associations, maisons de justice, Banque de France .. :

- de travailler en réseau
- de se concerter
- de créer des partenariats ou des collaborations
- de connaître l'ensemble du réseau

Il n'y a pas ou peu de repères ou de références par dispositif sur un territoire donné ; ceci demande une régulation, une coordination qui aujourd'hui font défaut et nécessite de rapprocher l'ensemble des intervenants sociaux sur une zone géographique afin de mieux gérer les interventions ;


A9 - FORUM PERMANENT (Lille)



On continue ... avec

LE FORUM PERMANENT ...

De l'avis de tous, le travail mené de Septembre 2002 à Juin 2003 mérite d'être poursuivi à partir de 4 principes fondateurs :

- ❖ Permettre à chaque personne impliquée dans le dispositif de s'exprimer sur celui-ci, d'en devenir acteur et de participer aux décisions le plus en amont possible,
- ❖ Favoriser les échanges entre allocataires, élus, professionnels, bénévoles, dans un esprit d'égalité, de fraternité, de liberté citoyennes et d'accès aux droits fondamentaux,
- ❖ Permettre la prise en compte, dans ce cadre, de la parole de chacun
- ❖ Développer une dynamique interassociative et interinstitutionnelle favorable à l'émergence d'un réseau d'acteurs oeuvrant dans le cadre de la lutte contre les exclusions.

 Vous êtes intéressé (e) ?
Contactez
LE FORUM PERMANENT : Cref Ilep 8 Allée de la Filature 59000 LILLE

 03 20 58 19 58  03 20 58 19 59

III- LE FORUM

PERMANENT



« ...regards croisés sur

le dispositif RMI... »

ou

poursuivre en 2004 notre démarche participative

IV- Octobre 2003

V- L'esprit de juin 2003

Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion du **CONSEIL GENERAL du NORD** et à l'initiative de la Commission Locale d'Insertion de Lille... des allocataires du RMI, des professionnels, des bénévoles et des élus se sont mobilisés de Septembre 2002 à Juin 2003

pour préparer et réaliser

le FORUM DE L'INSERTION 17 - 18 - 19 JUIN 2003

Dans l'esprit de ses réalisateurs, le projet ne se réduisait pas à une succession d'évènements ...

L'important était que des personnes de statut différent réfléchissent, préparent et réalisent des temps forts avec une ambition commune :

« ...permettre à chaque personne impliquée dans le dispositif RMI de s'exprimer sur celui-ci et d'influer sur les décisions le plus en amont possible.... »

La réussite de ces 3 jours :

- c'est d'abord beaucoup de travail et de disponibilité de tous ceux qui ont mis la main à la pâte,
- c'est aussi des activités réfléchies et mises en place collectivement, pas à pas, en tenant compte de tous les avis exprimés.

VI- 3 JOURS QUI COMPTENT

17 – 18 – 19 JUIN 2003

Au long des 3 jours les thèmes suivants ont été travaillés en ateliers, dans différents quartiers de Lille.

1 – L'INSERTION PARLONS-EN
Témoignages, réflexions, débats.

2 – TOUS ARTISTES ?
Les activités culturelles, vecteur d'insertion.

3 – AU PLAISIR D'APPRENDRE
Activités créatives pour stimuler les apprentissages.

4 – UN EMPLOI INDUSTRIEL,
POURQUOI PAS ?
Des métiers à (re)découvrir.

5 – REGARDS CROISES SUR
LE DISPOSITIF RMI
Echanges entre allocataires, élus Professionnels et institutionnels.

6 – LES « CONDITIONS »
D'ACCES AU LOGEMENT
Ce qui facilite ou entrave l'accès au logement.

7 – UN EMPLOI STABLE,
C'EST POSSIBLE ?
Emploi durable et insertion professionnelle.

8 - TERRE
S'exprimer autrement : réaliser une œuvre à l'aide d'un bloc de terre

9 – VERS UN FORUM DE
L'INSERTION PERMANENT
Rechercher des pistes pour l'après juin 2003, à partir de la démarche menée depuis octobre 2002 par huit associations ...

- Plus de 800 personnes ont participé à tel ou tel moment du FORUM,
- 53 associations, institutions, organismes l'ont préparé et réalisé.